

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 986

présenté par

M. Alauzet, M. Cavard, Mme Massonneau, M. de Rugy, M. Molac et M. François-Michel Lambert

ARTICLE 43

Après le mot : « européen », supprimer la fin de l'alinéa 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de maintenir la durée minimale d'activité requise pour toute demande de validation des acquis (VAE) à deux ans.